L'Abeille de la [illegible]

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI [illegible]

1 Janvier 1873

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 1ER JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par [illegible], Fériet, au No [illegible] de la rue Royale—Une magnifique facture de bijoux français.

Par [illegible] Paul, au No 171, rue Poydras—Meubles, piano, etc.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, JEUDI.

Par Hagan, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres [illegible] de messieurs, [illegible] voyage.

ATTENTION!

[illegible] procédera, demain à 5 heures P. M., au [illegible], à l'adjudication EN BLOC, de toutes les [illegible] propriétés qui se trouvent dans [illegible] situés No 70 rue de l'Union, Premier District.

☞ [illegible] vos fruits cristallisés du pays, [illegible] la livre, chez A. Lemanne, No 207 Chartres.

SPECTACLES.

Mercredi, 1er Janvier 1873.

[illegible]: Les Jurons de Cadillon; le Supplice d'une femme. Le soir, les Diables Roses et [illegible].

[illegible]: Lady of Lyons. Le soir, Romeo [illegible].

Grand Cirque Robinson.

[illegible]: A midi et le soir, Humpty Dumpty.

[illegible]: rue St-Charles.

1872.

Dans le sablier du Temps chaque année n'est qu'un grain de sable infinitésimal qui marque le passage d'une fraction imperceptible de ce que notre esprit désigne par le terme "Eternité." Mais pour les pauvres êtres finis et bornés que nous sommes, combien de longues et mortelles journées d'inquiétudes et d'angoisses renferme quelquefois cette fraction imperceptible de la Durée tandis que les minutes de joie ou de bonheur passent comme des éclairs, et combien lourdement pèse souvent dans notre destinée ce grain de sable qui tient une place à peine visible parmi ceux qui l'ont précédé. Il est, cependant, des années relativement heureuses au milieu des années néfastes; mais, depuis douze ans nous en cherchons vainement une sur laquelle nous puissions porter nos regards en arrière avec quelque satisfaction.

Heureuse ou malheureuse, cependant chaque année mérite que le chroniqueur des événements quotidiens lui consacre une attention rétrospective. Si passer en revue les biens qu'elle nous a apportés est une tâche agréable, étudier les enseignements qu'il y a à tirer des malheurs qu'elle nous a fait subir, est une mission nécessaire et qui peut être profitable.

Reportons nous donc d'une année en arrière et invitons le lecteur à redescendre avec nous cette côte abrupte, hérissée de rochers et de précipices, qui au lieu de nous conduire au vallon calme et tranquille que nous avions vaguement entrevu dans le lointain, nous a laissés épuisés, découragés et meurtris sur la crête escarpée d'un nouvel abîme.

Dans notre revue du premier janvier 1872, après avoir analysé rapidement la situation générale en Europe, nous avons apprécié dans les termes suivants la condition morale et politique du Nouveau-Monde:

"Si de l'Ancien nous passons au Nouveau-Monde, nous n'y trouvons pas davantage l'apaisement des esprits. Les républiques de l'Amérique Centrale et celle du Mexique sont toujours en proie aux dissensions intestines. L'Ile de Cuba n'a pas encore cessé d'être le théâtre du conflit sanguinaire, qui est un sujet d'affliction sincère pour tous les amis de l'humanité.

Enfin, aux Etats-Unis, nous voyons le parti qui domine depuis dix ans, s'efforcer par ses mesures arbitraires, de perpétuer le souvenir de la guerre qui a désolé le pays pendant quatre ans, et qui a laissé comme l'un des ses fruits les plus pernicieux, une gangrène morale qui ronge la société politique et qui mine rapidement les bases des institutions républicaines.

S'il est des époques de calme et de tranquillité où l'homme peut jouir en paix des fruits de son travail et de son industrie, et où les gouvernements rassurés sur leur sécurité, n'ont d'autre soin que celui de contribuer à l'avancement de la morale et aux progrès physiques et intellectuels de la nation qui leur est confiée, il en est d'autres où tout semble n'être que confusion et inquiétude, où les notions morales doivent céder le pas aux exigences des intérêts les plus vils. Nous sommes dans une de ces époques, où la force brutale et la matière l'emportent sur le droit et l'intelligence.

Ici, tout au moins, aux Etats-Unis, la crise paraît être arrivée à son apogée et il est permis d'espérer une réaction salutaire, quand on voit, de toutes parts, s'élever le cri de réforme et le sentiment des masses se prononcer ouvertement contre les scandales et les abus dont l'année 1871 nous a donné le triste spectacle. Nous avons donc un faible espoir de voir 1872 inaugurer dans notre république une ère d'améliorations, et comme nous n'avons rien à regretter dans l'année malheureuse que nous quittons, nous accueillons la nouvelle avec nos meilleurs souhaits pour le bien du pays et celui de nos lecteurs en particulier."

Les espérances que nous exprimions ont été loin de se réaliser. La guerre existe toujours dans l'Ile de Cuba, le Mexique est menacé de nouvelles révolutions et les républiques voisines n'ont pas encore vu luire l'aurore d'une ère de paix et de civilisation. Quant à notre propre république, elle est entrée dans une de ces phases critiques dont les nations ne peuvent sortir sans déchirements et sans souffrances.

L'importance des événements qui se sont succédés en Louisiane avec des péripéties émouvantes comme le sont celles d'un drame, nous engage à en retracer le tableau à grands traits.

Au mois de janvier dernier, les membres conservateurs de la Législature de la Louisiane, voulant mettre à profit la division qui avait éclaté dans les rangs des républicains, s'étaient décidés à former une coalition avec l'une des fractions de ce parti, coalition dont l'objet était limité et restreint à l'adoption de lois qui devaient assurer l'impartialité et la sincérité de l'enregistrement et des élections de novembre 1872, et le passage de quelques mesures urgentes de réforme pour soulager la population d'une partie des fardeaux qui l'accablaient.

Le gouverneur Warmoth, prévoyant cette coalition et redoutant qu'elle aboutit à sa mise en accusation, s'était empressé de remplacer le lieutenant-gouverneur défunt Oscar J. Dunn par une de ses créatures, P. B. S. Pinchback, qu'il avait fait nommer, en décembre, président du Sénat dans une session spécialement convoquée dans ce but. Les coalisés entendaient contester cette nomination et ils se croyaient assurés du succès, les sénateurs démocrates unis aux sénateurs grantistes constituant une majorité. Mais l'un des sénateurs démocrates ayant été acheté par le gouverneur et deux autres ayant été retenus chez eux, les sénateurs de la coalition, ne voulant pas reconnaître Pinchback comme le président du Sénat s'abstinrent de paraître aux séances, empêchant ainsi le Sénat d'être en nombre. Poursuivis par les sergents-d'armes ils cherchèrent un refuge à bord d'un cotre de la Douane, puis à la Baie St-Louis.

Dans la Chambre, les coalisés, qui avaient pour eux le président Carter, profitèrent de l'arrestation momentanée du gouverneur Warmoth et de quelques représentants, arrestation opérée par le marshal des Etats-Unis sous un prétexte plus ou moins légal, pour adopter un rapport sur les élections contestées qui enlevait plusieurs sièges à des Warmothistes pour les donner à des partisans de la coalition. Répondant à un coup d'Etat par un autre, les Warmothistes firent occuper le Mechanic's Institute par la police; puis se réunissant après l'heure habituelle des séances et après l'ajournement prononcé, en vertu d'une prétendue convocation en session spéciale faite par le gouverneur, ils profitèrent de l'absence de leurs adversaires pour nommer un nouveau président à la place de Carter, pour défaire ce qui avait été fait au sujet des élections contestées et pour expulser plusieurs de leurs adversaires de façon à se donner la majorité.

Lorsque le lendemain matin, les coalisés revinrent pour occuper leurs sièges, ils trouvèrent le [illegible] d'Etat entouré par des milliers [illegible] et par la police de [illegible] et le président Carter et ceux de ses collègues qui avaient été comme lui déclarés expulsés, se virent refuser le droit d'entrer dans la salle des séances. Les coalisés allèrent alors siéger dans une autre salle, nommèrent de nombreux sergents-d'armes et firent appel au peuple pour qu'il les soutint dans une tentative qu'ils annonçaient vouloir faire pour aller reprendre leurs sièges, en dépit de la police et du gouverneur.

La population répondit avec empressement à cet appel et se porta en masse au rendez-vous. Mais le gouverneur effrayé avait demandé l'appui du gouvernement des Etats-Unis et l'avait obtenu. Pendant plusieurs jours, la présence des troupes fédérales protégea seule la Maison d'Etat et le gouverneur contre l'indignation de la population.

On s'étonna que le président Grant eût ainsi pris parti dans ce conflit contre ses propres partisans et qu'il eût soutenu le coup d'Etat de Warmoth. Sa conduite fut l'objet de critiques et par les démocrates et par les républicains. Circonstance curieuse à noter, c'est que le gouverneur Warmoth avait pris pour commandant de ses sbires le général Longstreet, employé du gouvernement fédéral, qui, depuis, a joué un rôle analogue dans l'autre camp.

Nous avons rappelé avec détails ces premiers événements parce que l'intervention des forces fédérales en faveur de Warmoth forme un contraste frappant avec la seconde et décisive intervention des mêmes forces en faveur de Pinchback et Kellogg, et parce qu'elle a eu une influence considérable sur la détermination qu'a prise la population dans le dilemme embarrassant où elle se trouvait placée.

Ce que les baïonnettes fédérales avaient commencé, la corruption l'acheva. Grâce à son Secrétaire d'Etat, F. J. Herron, ancien transfuge passé depuis comme Longstreet dans le camp de la Douane, Warmoth acheta assez de membres dans les deux chambres pour obtenir un quorum, et pour désorganiser la législature rivale réunie au Gem. Le chef des coalisés, le colonel Carter, était, d'ailleurs, un charlatan politique qui a depuis, tour à tour passé de Grant à Warmoth, et de Warmoth à Pinchback, dont il est actuellement le Secrétaire, et il fut soupçonné d'avoir fait échouer la tentative des coalisés en vertu d'un marché secret.

L'enquête ordonnée par le Congrès sur les événements de la Louisiane n'aura guère eu d'autre utilité que de fournir des documents authentiques à l'histoire et de conserver les preuves des plus étranges palinodies; de cette enquête il n'est resté qu'un volume, précieux à consulter.

Warmoth, vainqueur sur toute la ligne, se montra bon prince, et il l'âcha d'arrêter les débordements de ses amis législateurs. Ses adieux à cette assemblée resteront comme un monument étrange des temps que la Louisiane a traversés, depuis la reconstruction de son gouvernement par le Congrès. Jamais satire plus sanglante n'a été faite des actes et du caractère de cette Législature par les journaux conservateurs, que cette tirade en guise d'adieux lancée par le gouverneur à ses anciens instruments.

Après un voyage à Long Branch, dans lequel Warmoth se vit durement éconduit par le Président, avec lequel il voulait traiter de puissance à puissance, l'astucieux gouverneur brûla ses vaisseaux, rompit ouvertement avec le Président et songea soit à s'allier avec les démocrates, soit à créer un tiers-parti dont il put être le chef.

Vers le même moment, au mois de mars, des citoyens honorables prirent l'initiative de la création d'un parti de la réforme, dont l'objet était d'assurer simplement les réformes dans le gouvernement de l'Etat et dans l'administration des affaires municipales en laissant de côté les questions de parti et de politique générale. L'abstention du peuple de la Louisiane dans la politique fédérale était une excellente idée et nous l'avions recommandée depuis quatre ans, mais elle ne put prévaloir dans la Convention démocratique et il en est résulté que les conservateurs louisianais ont eu à porter le poids de la défaite de Greeley.

Une Convention du nouveau parti fut convoquée et les membres du comité central démocratique, désireux d'arriver à une entente avec les réformistes, convoquèrent leur Convention pour le 18 avril, époque primitivement fixée pour la réunion de l'autre Convention. Malheureusement, la date de cette réunion avait été changée et fixée au 4 juin, et la Convention démocratique se trouva seule réunie. Dans cette première session, il devint évident que la Convention contenait déjà beaucoup de délégués, principalement des paroisses, gagnés à la cause d'une alliance de la démocratie avec Warmoth.

La Convention, cependant, avant de s'ajourner au 3 juin, afin de siéger en même temps que la Convention réformiste, vota des résolutions dénonçant énergiquement toute alliance avec Warmoth. Mais il s'opérait dans le reste de l'Union un mouvement qui devait modifier l'attitude du parti démocrate et dont le gouverneur de la Louisiane devait tirer parti.

Tandis qu'ici les citoyens organisaient l'association de résistance aux taxes dans le but de gagner du temps jusqu'à l'élection de novembre, et tandis qu'on discutait et qu'on négociait sur la question des alliances, une Convention convoquée par une petite coterie de républicains s'intitulant libéraux, se réunissait à Cincinnati, et nommait pour candidats à la présidence et à la vice-présidence Horace Greeley et Gratz Brown. Ce mouvement avait, comme la suite l'a prouvé, l'assentiment des chefs de la démocratie nationale qui ont ainsi maladroitement assuré la réélection du général Grant.

Les choix de Cincinnati furent diversement appréciés par les organes de la démocratie, mais, en général, ils furent reçus avec faveur dans le pays, et la candidature d'Horace Greeley parut même jouir d'une popularité qui—hélas—ne fut qu'éphémère.

C'est au mois de mai que la Convention républicaine, réunie à Baton Rouge, choisit sa liste de candidats, en tête desquels étaient les noms de Kellogg et d'Antoine; mais ces choix ne se firent pas sans occasionner un schisme dans les rangs du parti.

Le 3 et le 4 juin, la Convention démocratique et la Convention réformiste s'assemblèrent à la Nouvelle-Orléans et nommèrent un comité de conférence pour choisir des candidats. Les choix de ce comité furent rejetés par la Convention démocratique, dont les membres fatigués par toute une semaine de session, votèrent à la hâte une liste de candidatures et s'ajournèrent sans attendre la réponse de la Convention réformiste qui, outrée d'un pareil procédé, refusa de ratifier ces candidatures et s'ajourna aussi.

Les comités exécutifs de ces deux Conventions reprirent, plus tard, l'œuvre de conciliation interrompue et formèrent une liste de fusion, en tête de laquelle étaient MM. McEnery et Jonas. Mais cette fusion ne pouvait faire les affaires de la coterie de Warmoth. Le gouverneur qui était allé à Cincinnati, s'était fait le champion des candidatures libérales en Louisiane, et il avait réussi à attirer dans une nouvelle organisation, des hommes considérables du parti démocrate et du parti de la réforme. La ratification des candidatures de Greeley et Brown par la Convention démocratique nationale, réunie à Baltimore le 9 juillet, donna une nouvelle force au tiers parti [illegible] en Louisiane, et une Convention libérale fut convoquée pour le 9 [illegible].

Vers la même époque, la Nouvelle-Orléans eût l'avantage de voir réunies dans ses murs [illegible] Conventions, la Convention libérale à l'Académie de Musique, la Convention des républicains, dits [illegible], composée de ceux qui avaient fait scission à Baton Rouge, réunie au Mechanics' Institute. Cette dernière Convention se scinda à son tour en deux. Une fraction, ayant à sa tête Pinchback et Dibble, [illegible] à la Douane [illegible] Une fraction, con-

[illegible] dans les [illegible] politiques [illegible], à l'a l'aurore de [illegible] une [illegible]

Enfin, les trois comités exécutifs [illegible] du parti libéral réussirent à [illegible] pour porter une seule liste de candidats qui a été [illegible] tout entière le [illegible] sous le titre de liste de fusion; [illegible] ne fut pas aussi complète pour les candidatures municipales; il y eût une scission regrettable et des mésintelligences qui ont servi les desseins des radicaux.

L'élection a eu lieu le 4 novembre en Louisiane, et le 5 dans le reste de l'Union. Les triomphes précédents du parti de l'administration dans les élections d'octobre, ne laissaient plus de doute sur la réélection de Grant. Une majorité écrasante a maintenu de [illegible] le pouvoir du [illegible] et, par une [illegible] pour la réunion des électeurs présidentiels, si bien que les électeurs démocrates libéraux en [illegible] réduits à voter en blanc ou à [illegible] leurs voix sur des noms différents.

Mais, si le parti républicain remportait dans l'Union, nous avions, au moins, la consolation d'avoir triomphé dans nos élections locales. Notre malheureuse population commençait à respirer à la pensée de voir alléger ses fardeaux et de voir cesser un système d'oppression, de gaspillage et de corruption inouï dans l'histoire. Vain espoir!

Il paraît que le Président ou ses conseillers, enivrés de leur succès dans l'élection présidentielle, avaient résolu de faire l'expérience d'une nouvelle théorie gouvernementale, et notre Etat avait été choisi pour servir à cette expérience [illegible].

Les procédés arbitraires qui ont permis de révolutionner de fond en comble notre gouvernement d'Etat, d'installer une Législature de contrebande et de déclarer élus les candidats battus, sont trop présents à la mémoire de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Cette fois encore, la Louisiane se voit [illegible] par les baïonnettes fédérales [illegible] mettre à un coup d'Etat [illegible] En janvier, l'auteur de ce coup d'Etat était Warmoth; en décembre, l'auteur [illegible] Kellogg, il n'y a que le chef de changé, les comparses sont les mêmes: Longstreet, Pinchback, Herron, Dewees, Jenks, Barber et toute la tourbe de législateurs corrompus et vénaux dont nous nous étions crus débarrassés à jamais.

Le dernier mot de cet imbroglio, qui est une critique bien sanglante de la condition dans laquelle sont tombées les institutions républicaines en ce pays, n'est pas dit, mais nos adversaires ont pour eux les faits accomplis et la possession du pouvoir qui vaut mieux, sous un régime dont le principe premier est la force brutale.

Notre espoir de voir triompher le droit est donc bien faible, il repose uniquement sur les embarras même que la victoire a créés à nos adversaires.

Le cas de la Louisiane n'est qu'un incident dans la situation générale de la République, mais c'est un incident gros de conséquences. Suivant la solution que recevra notre affaire, on pourra dire si la République doit revenir aux traditions constitutionnelles du passé, ou si, au contraire, elle n'a pas fait, déjà, la voie de la centralisation et de la suprématie du pouvoir exécutif, un premier pas qui sera [illegible] suivi d'autres enjambées.

L'année 1872 se termine sous des auspices trop défavorables pour que nous puissions faire un pronostic quelque peu flatteur de celle qui lui succède. Nous nous contenterons de dire que les dures et longues épreuves par lesquelles notre Etat a passé depuis quelques années et dont il n'est pas encore sorti, ne doivent pas décourager les Louisianais. Ils ont un sol fécond, un climat favorable, une situation géographique exceptionnelle pour leur métropole, et ils doivent continuer à lutter contre la mauvaise fortune pour reconquérir ce qu'ils ont perdu et léguer à la génération qui s'élève les moyens de rendre à l'Etat son ancienne splendeur. C'est dans l'adversité que se reconnaissent les hommes ou les peuples qui sont doués de vitalité. Le travail, le courage et la persévérance dans la vie des individus comme dans celle des peuples finissent toujours par triompher.

C'est avec l'espoir que la Louisiane saura donner, dans ces circonstances critiques, l'exemple de la grandeur d'âme et de l'énergie, que nous terminons cette revue de l'année néfaste qui sera pris fin lorsque ces lignes tomberont sous les yeux de nos lecteurs.

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE VILLE.—Nous avons appris avec une vive satisfaction que le Conseil des Administrateurs de ville avait élu, à l'unanimité, pour son secrétaire notre ancien collaborateur, le major Daniel Scully. Nous sommes convaincus que M. Scully sera un secrétaire capable, consciencieux et zélé. Les administrateurs auront en lui un auxiliaire actif pour la cause des réformes.

EGG NOGG.—Nous avons reçu hier soir de M. B. Cazères, propriétaire du salon MERIDIAN, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Canal, un grand bol d'egg-nogg d'un goût exquis. Nous n'en [illegible] jamais de meilleur, et nous prions M. Cazères de vouloir bien recevoir nos plus vifs remerciements.

Bonbonnières et bonbons aux prix d'importation, chez H. Chaurant & Cie., 98 Vieille-Levée.

☞ Où trouverez-vous des bonbons fins assortis, des fruits cristallisés du pays, des fruits français, à un prix raisonnable? Chez Adolphe Lemanne, rue de Chartres No 207. (Voyez l'annonce.)

☞ Chapeaux pour enfants, à bon marché, au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale. Succursale: coin Magasin et St-André.

"Courage, et soyez fermes."

Ce conseil, que donnait l'excellent capitaine Cuttle au désolé M. Toots, nous le donnons, de tout cœur, aux victimes du découragement et de la tristesse qui accompagnent ordinairement l'indigestion chronique, la bile, la constipation et la débilité nerveuse.

Courage, ô vous que la maladie accable. La cause de votre sombre humeur, bien qu'elle soit chronique et de longue date, n'est pas de celles qui échappent au traitement.

L'AMER HOSTETTER — [illegible] le plus agréable des correctifs et des stimulants végétaux, préparation qui convient le mieux à votre mal—vous délivrera, sans que vous éprouviez la moindre des souffrances morales et physiques que vous endurez.

Le froid et l'humidité de la saison, en un mot toutes les conditions atmosphériques actuelles, sont contraires aux personnes dyspeptiques, bilieuses et nerveuses.

Ces personnes ont besoin d'un stimulant et d'un tonique, L'AMER HOSTETTER réunit toutes les propriétés nécessaires. [illegible] plus à même de digérer, tout en [illegible] les fonctions du foie et des intestins, il réveille les facultés intellectuelles et affermit les nerfs.

Les stimulants qui ne sont pas en même temps des remèdes ne conviennent jamais aux malades; ils sont trop excitants, et les effets en sont désastreux. D'autre part, les prétendus toniques qui n'ont pas de stimulant et sont surchargés de drogues qui bouleversent un homme, présentent de grands dangers; ils accablent le système, qui a besoin de vitalité.

L'AMER HOSTETTER n'a de rapport [illegible] les préparations [illegible] avec celles qui [illegible] le secret des [illegible]

[illegible]

Avis.

Ce Soir, Premier Jour de l'An, UN [illegible] EST OFFERT aux [illegible] et aux Amis de l'Ancien Hôtel [illegible], rue de Chartres. Entrée gratuite. On commencera à 7 heures du soir. F. LAFARGUE.

Demande.

UN EXCELLENT JARDINIER, pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. Pour les conditions, s'adresser à M. [illegible], au No [illegible] de la rue Levée. [illegible] HUBBARD.

CHOCOLAT [illegible]

100 douzaines [illegible]

GARANTIS [illegible]

CHOCOLAT [illegible]

CHOCOLAT A LA [illegible]

Exposition [illegible]

J. LEVOIS & JAMISON,

128 [illegible] 128

VIENNENT [illegible] SOIERIES [illegible] DE LYON, MERINOS FRANÇAIS, [illegible]

Prix Réduits.

[illegible] MANCHONS [illegible]

TAPIS ET RIDEAUX [illegible]

BROUSSEAU [illegible] IMPORTATEUR ET MARCHAND [illegible]

RIDEAUX [illegible] MATERIAUX [illegible]

J. SAGET, Armurier,

[illegible] Rue de Chartres [illegible]

[illegible] Capsules françaises, G. D. & F. [illegible]

SAGET.

Banque [illegible] Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1872.—[illegible] DIX POUR CENT [illegible] payable à partir de lundi, 6 janvier prochain.

J. [illegible] PASCAL, Caissier.

New Orleans National Banking Association—Nouvelle-Orléans, 31 décembre, 1872—[illegible] HENRY BLACHE [illegible]

Banque Germania Nationale—Nouvelle-Orléans, 31 décembre, 1872 [illegible] CINQ POUR CENT [illegible] HERM. ROSHE, Caissier.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton [illegible] F. McBRIDE, Secrétaire.

Société Française de Assistance Mutuelle [illegible] PIERRE GRANDET [illegible]

[illegible] M. NORMAN, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance [illegible]

Robert Grinnan	[illegible]
Daniel Hynes	[illegible]
Irvin & Smith	[illegible]
A. Baldwin	[illegible]
E. Leblanc	[illegible]
A. [illegible]	[illegible]
Antoine Wissel	[illegible]
E. G. Woleske	[illegible]

Nous, soussignés, certifions que ce qui précède [illegible] THOS. A. ADAMS, Président. WM. H. RICE, Vice-Prés. [illegible] ANDREW HERO, Notaire public.

GRAND [illegible]

B. [illegible]

LE plus grand [illegible] ARTICLES DE FANTAISIE [illegible]

FOURRURES, BOURRURES, [illegible] Astrakan [illegible]

Fruits et Chocolats Français [illegible]

VENTE EN GROS ET EN DETAIL

MAISON AUGÉ,

[illegible] CANAL [illegible]

ARRIVAGES PAR STEAMERS

FLEURS [illegible] VELOURS et RUBANS, CEINTURES [illegible] pour dames, ÉVENTAILS et OMBRELLES riches, MAROQUINERIES et COFFRETS, BIJOUTERIE, [illegible] CHIGNONS, [illegible]

VENTE de CHEVEUX [illegible]

PEIGNES et MARQUISES [illegible]

GANTS DE VEUVE X. JOUVIN & CO.

[illegible]

De JULES MATTON, de Grenoble [illegible]

COMPOSITION J. AUGÉ, POUR LES CHEVEUX.

[illegible]

LEGAL TENDER.

CIGARES DE LA HAVANE.

FERNANDEZ VILLA,

Seuls Agents des Cigares de la Célèbre Marque Legal Tender.

[illegible] CORONA, PARTAGAS, CABAÑAS, [illegible] INTIMIDAD, UPMANN, [illegible] FIGARO. AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS. [illegible]

Avis.

[illegible] BOAZIA, [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

[illegible]

20 [illegible] SAXONIA [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE.

Attendu de Bordeaux, etc.

[illegible] MINNESOTA [illegible]

50 barriques VIN ROUGE [illegible]

[illegible] HAMINGJA [illegible] VIN BLANC [illegible] VIN ROUGE [illegible] CHAMPAGNE [illegible]

1000 [illegible] FRUITS CRISTALLISÉS [illegible]

Magasin de Cigares à Louis [illegible]

Ursulines et Pontchartrain,

Coin Chartres et Ursulines [illegible] Coin Française et Victoire.

Cadeaux des Jours de Fêtes.

[illegible]

CEREBRA [illegible]

60, Rue Chartres [illegible]

LIVRES pour ÉTRENNES [illegible] Ecaille, Ivoire, [illegible]

GRANDE EXPOSITION POUR LES FÊTES

[illegible]

Grande Exposition d'Articles [illegible]

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES [illegible]

[illegible] NOS MARCHANDISES [illegible]

DES CADEAUX [illegible]

163 [illegible] Rue Carondelet [illegible] 163

CADEAUX ÉLÉGANTS POUR LES FÊTES

[illegible] INSTRUMENTS DE MUSIQUE, [illegible] Pianos de Pleyel [illegible] ZOHN & KREMER, Marchands d'instruments de Musique. 176 rue du Canal, Entre les rues Baronne et Dryades.

ADOLPHE LEMANNE.

207 [illegible] Rue de Chartres [illegible] 207

Entre St. Anne et Dumaine.

[illegible]:

Fruits Cristallisés à 60 cents la livre.

Fruits Français, Cerises glacées, Beignets d'Abricots, à $1 10 la livre.

Bonbons fins Assortis. à 75 cents la livre.

[illegible] CARTONNAGES, CORNETS ou SACS.

Grande Réduction de Prix

DANS LES HABILLEMENTS POUR HOMMES ET POUR ENFANTS, —CHEZ—

LÉON GODCHAUX,

[illegible] Rue du Canal [illegible]

[illegible] rue Vieille-Levée [illegible]

PARDESSUS [illegible]

COSTUMES COMPLETS EN TWEED [illegible]

[illegible]

LÉON GODCHAUX.

ROBERT E. LEE

HAT STORE.

COIN ROYALE ET ST-LOUIS,

Succursale:

Coin Magasin et St-André.

[illegible] BUCKLEY [illegible]

Au Nord de la rue du Camp.

VIENT [illegible] MONTRES américaines [illegible]

[illegible] Gilbert & Hubert.

[illegible]

A. B. GRISWOLD & CO.,

Au coin des rues Canal et Royale.

Un magnifique Stock de ARGENTERIE PURE [illegible]

MONTRES FINES

[illegible]

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIÈVRE,

Rue Royale, 174,

[illegible]

CETTE [illegible]

P. MALLARD,

[illegible] Rue Royale [illegible]

VIENT de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un bel assortiment de Porcelaines, Biscuits, Bronzes et Articles de fantaisie du dernier goût; Meubles en marqueterie, [illegible] Miroirs de Venise et autres.

[illegible]

Bureau du Conseil des Assureurs.

[illegible] décembre 1872.

[illegible] JOHN YOUENES, Pour le Board des Assureurs.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au No. 120 de la rue de la Commune.

[illegible]

AUX DAMES

[illegible]

Compagnie d'Huile Saponine [illegible]

Le Dr. [illegible] BEARD, Oculiste [illegible]

La Maternelle [illegible]

CETTE [illegible]

C. CAVAROC [illegible] LEYTON, Secrétaire. DIRECTEURS: C. CAVAROC, C. H. HAS[illegible], E. F. MIOTON, [illegible]

Association d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.

TROISIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes [illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	
En moins — primes non gagnées	[illegible]	
En moins — primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes par l'incendie	[illegible]	
" sur mer	[illegible]	
" sur les rivières	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,1[illegible]	
Dépenses générales	12,[illegible]	
Réfaction (rebate)	1,[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé	22,[illegible] 44	
En moins: Escompte et intérêt	[illegible]	[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actionnaires	[illegible]
En caisse	[illegible]
Billets et effets à recevoir	[illegible]
Actions et Bonds	[illegible]
Propriétés foncières	1[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Assessment de 50 pr cent sur 124,[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président.

GEORGES LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 4 octobre 1872. G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de percevoir, de suite, des actionnaires, un assessment de 50 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, s'élevant à l'assessment et s'élevant à [illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent [illegible] du capital payé.

C. CAVAROC, Président. GEORGES LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS: C. Cavaroc, Chs de Bayle, Léon Mena, Jr., E. F. Mioton, W. Agar, [illegible], A. Thibaut.

Aux [illegible] qui paient [illegible]

[illegible]

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

[illegible]

JAMES H. LOW [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

72 [illegible] STREET [illegible] Nlle-Orléans.

A VENDRE

LIQUEURS [illegible] premières qualités françaises et étrangères. ANISETTE [illegible] de Hollande, ANISETTE de [illegible], CURAÇAO [illegible] de Hollande, LIQUEURS de la Grande Chartreuse, CREME de [illegible], CREME de [illegible], CREME de [illegible], CREME de [illegible], CREME de [illegible], PARFAIT AMOUR, RASPAIL, HUILE de [illegible]

VIN, de toutes crus, Rouge et Blanc, [illegible] KIRSCH, ABSINTHE, [illegible] VERMOUTH, [illegible] MUSCAT, [illegible] CASSIS, [illegible] HUILE d'Olive, [illegible] MADÈRE, PORTO, SHERRY, FRUITS à l'Eau-de-Vie et au Jus, SARDINES à l'Huile, CAPRES, OLIVES, PETITS POIS, etc., etc.

N. B.—[illegible] AVIS.—[illegible]

H. CLOSTERMANN. [illegible] BAYLE

CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS [illegible] Marchands de [illegible] et allemandes.

[illegible]

Le Dr. [illegible] KNAPP,

[illegible]

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS.

VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.) [illegible] Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, Seuls Agents.

Nos. 22 & 24 RUE BIENVILLE.

Avis. [illegible] ÉPICERIES [illegible] M. GUILLOT.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1872.

A une réunion de la Direction tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de [illegible] cent aux actionnaires, [illegible] des profits des derniers six mois, payable le [illegible] prochain.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

PAUL FOURCHY, Président.

ALBERT BALDWIN, Vice-Président.

DIRECTEURS: PIERRE MASPERO, JOHN D. COBB, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, [illegible] MILTENBERGER, CHARLES LAFITTE, JOHN T. HARDIE, PAUL FOURCHY, P. POURSINE.

RAPPORT SEMESTRIEL DE LA BANQUE NATIONALE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1872.

ACTIF.

Portefeuille	[illegible]
Bonds des Etats-Unis (garantie de circulation)	[illegible]
Actions de banque	[illegible]
Dû par nos agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par Banques et Banquiers	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Mobilier et Installations	[illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur l'or	[illegible]
En Caisse, en monnaie courante, or	[illegible]

PASSIF.

Fonds de capital payé	[illegible]
Fonds de réserve	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividende No [illegible] (reliquat)	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Profits et Pertes	[illegible]

Consulat de France.

AVIS [illegible]

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent, [illegible] :

Agnès François, Abadie Jean, [illegible] Justin, [illegible] Jean, Carly Stanislas Henri, [illegible] Vincent, [illegible] Leblanc, [illegible] (Mme) [illegible], [illegible] (Mme Vve) née [illegible], Dongé Guillaume, Florat Jules, Fidelain (Mme Vve) née Gagnon, [illegible] Auguste, Forcet (Mme) née [illegible], [illegible] Etienne, [illegible] (Mme Vve) [illegible], [illegible] Marie, [illegible], Roudier (Mme Vve) [illegible], [illegible] Virginie, [illegible]

Lieutenant de [illegible] Adolphe, [illegible] Aimable, [illegible] (Mme) [illegible], [illegible] François, [illegible] Louis, Pérault le Dr. [illegible] (Mme) [illegible] Charles, Roy [illegible], [illegible] Pierre, [illegible], [illegible] Bonaventure, Vignière Hypolite, [illegible], Wentzler [illegible], Yeh [illegible]

Le Chancelier [illegible]